Archives parlementaires

Adresse de la commune de l'Isle d'Aix qui invite la Convention à rester à son poste et envoie le procès-verbal de la fêté célébrée à l'occasion de l'arbre de la liberté, lors de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de l'Isle d'Aix qui invite la Convention à rester à son poste et envoie le procès-verbal de la fêté célébrée à l'occasion de l'arbre de la liberté, lors de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 16-17;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27614_t1_0016_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

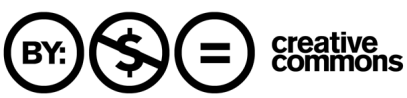

gés des cérémonies superstitieuses; VEIRAC *(agent nat.)*, signé.

Le Conseil général applaudissant au zèle des citoyens, maire et agent national, et adoptant leurs propositions, arrête ce qui suit :

Art. 1. la commune de Génolhac n'adopte et ne reconnaît d'autre culte que celui de la raison, de la vérité, de la saine morale;

2. l'église paroissiale de cette commune sera transformée en temple de la raison;

3. les signes du fanatisme seront abattus et remplacés par ceux de la liberté;

4. la commune de Génolhac fait don à la patrie de toute l'argenterie et ustensiles de son église ainsi que de deux coupes d'étain qui étaient à l'usage des protestants;

5. il sera fait 6 extraits de la présente délibération pour être adressés à la diligence de l'agent national, un à la Convention nationale, un autre au représentant Borie, un autre à chacune des Sociétés populaires de Nismes et d'Alais, un autre au département et un au district; ainsi a été délibéré par les membres présents : RAMPON *(maire)*, TEISSIER, GERVAIS, AMAT, CHAUZAL, VEIRAC, DARDALHORE, Antoine MERLE, PLATON, PIN, BASTIDE, VEILZEUF, VEIRAC, GERVAIS, ROURE, ROURE, FOLLAT.

24

Les divisions de Douai et de Bouchain, la cavalerie de la division d'Arleux, le détachement de la vingt-neuvième division de gendarmerie nationale à cheval, de Paris, transmettent à la Convention nationale que le nommé Augustin Veringe dit Verdun, ayant eu le bras droit cassé par un boulet de canon, dans une affaire qui s'est engagée vis-à-vis le village d'Abscon, rejoignit ses camarades, et leur dit : « Mes amis, j'ai un bras de moins, vive la République ! et j'ai un regret de n'avoir pas un couteau pour le couper et l'envoyer dans un canon à ces gueux-là, mais les coquins m'ont laissé le bon »; qu'il a souffert l'amputation avec le plus grand sang-froid, et qu'il n'a pas proféré la moindre plainte (1).

Il eut le courage de faire un quart de lieue sur son cheval, et un autre quart à pied. Rendu à l'hôpital ambulant d'Hamel, il montra toute la fermeté d'un républicain: au moment où on fut pour lui couper le bras, le chirurgien voulait qu'on lui mît un mouchoir devant les yeux; il s'y opposa de toutes ses forces, il se le vit couper avec le plus grand sang froid, et depuis il a toujours conservé la même fermeté. Malgré les maux qu'il endure on ne lui a pas encore entendu proférer la moindre plainte. Il désirerait avoir perdu ses deux bras et voir sa patrie délivrée des vils intrigans et des esclaves des despotes qui la souillent de leur présence (2).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (3).

(1) *P.V.*, XXXV, 298. *J. Mont.*, n° 157; *C. Eg.*, n° 609; *Audit. nat.*, n° 574; *Débats*, n° 580, p. 24.
(2) *B^in*, 29 germ.
(3) *P.V.*, XXXV, 298.

25

Le corps municipal de la commune de l'Isle d'Aix invite la Convention nationale à rester à son poste, et lui envoie le procès-verbal de la fête qui a été célébrée dans cette commune, à l'occasion de l'arbre de la liberté, qui a été planté conformément au décret du 3 pluviôse. Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Isle d'Aix, 1^er germ. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Nous nous empressons de vous adresser le procès-verbal de la plantation de l'arbre de la liberté que vous avez décrété le 3 pluviôse dernier; lorsque vous en aurez pris lecture, vous reconnaîtrez que la commune, la garnison et la garde nationale ainsi que la rade, tout est à hauteur des circonstances; vous devez être assurés, citoyens représentants, que nous sommes toujours surveillants pour les intérêts de la République qui fera un jour le bonheur du peuple et nous avons assuré les habitants de cette commune que l'arbre que nous avions planté n'était que pour la destruction de tous les tyrans, nous vous invitons donc de rester toujours fermes à votre poste jusqu'à la paix, car nous espérons sous peu une victoire complète, ne vous laissant pas ignorer que si les satellites des tyrans avaient l'audace de se présenter, que nous avons des bombes et des boullettes pour les recevoir et que nous nous laisserions plutôt ensevelir sous les ruines de cette isle, que de souffrir qu'il y soit porté atteinte; telle est, citoyens, notre profession de foi, nous mourrons pour notre justice s'il le faut. S. et F. »

DULHAIL *(maire)*, TESSIÉ, DOMEYÉ et FERGUERON.

[*Extrait du p.v. du 30 vent. II*].

Sur les deux heures du soir, le corps municipal s'étant rendu avec les députés de la rade à la Société populaire de cette Isle, afin de marcher en ordre pour accompagner l'arbre de la liberté qui était à la porte du temple de la vérité, et après avoir parlé au président, nous avons de concert avec lui réglé la marche; deux officiers municipaux et deux commissaires de la société ainsi que le commandant de la rade et les députés ont porté l'arbre. Ils marchaient en tête, le président avec les membres de la société, le maire suivi de l'agent national étendaient ledit arbre, tenant chacun une branche; un détachement tant de la garnison que de la garde nationale environnaient le cortège. Tout est parti dans l'ordre du temple de la vérité, au bruit des tambours et au son de la musique sur l'air ça ira, à la première marche, le président a entonné l'air de l'arbre de la liberté. Des cris de vive la République, et des bons patriotes se sont faits entendre de toutes parts, et à toutes

(1) *P.V.*, XXXV, 298. *B^in*, 29 germ. (2^e suppl^t).
(2) C 298, pl. 1044, p. 16, 17.

Persée creative commons

les poses que nous avons faites aux carrefours, les mêmes cris se sont fait entendre jusqu'à l'endroit de la plantation de l'arbre, qui s'est faite au milieu de la place de la révolution, où était en arme toute la garnison et la garde nationale, le tout commandé par le commandant de la place qui s'est empressé de mettre tout l'ordre possible; à l'arrivé dudit arbre, la garnison et la garde nationale ainsi que les habitants de la commune et tous les marins de la rade, ont tous manifesté leur plaisir de cette fête civique décrétée par la Convention nationale, des cris de vive la République et vive la Montagne se sont fait entendre jusqu'à la rade; l'arbre planté, le président a fait un discours analaugue *(sic)* de la fête, ainsi que le cit. Petit, membre de la Société, qui a reçu du peuple tous les applaudissements, et tous réunis ensemble, nous avons marqué cette fête par une danse autour dudit arbre, en chantant l'air de la carmagnole, le tout s'est terminé en se rendant dans l'ordre au temple de la vérité où la municipalité a fait au nom de la loi les remerciements à tous ceux qui avaient assisté à cette auguste fête, en invitant les députés de la rade qui avaient bien voulu fraterniser avec elle et la société, de se rendre à la maison commune, pour y signer le procès-verbal qu'elle attendait rédiger; lesdits députés s'empressant ainsi que le président de se rendre à cette invitation; étant arrivés tous ensemble et après avoir ouï l'agent national, nous maire et officiers municipaux de cette commune nous avons fait et rédigé le présent procès-verbal, en présence du président et partie des députés de la rade qui ont signé avec nous; fait et rédigé le présent procès-verbal à la maison commune de l'Isle-d'Aix sur les cinq heures du soir, les jours mois et an que d'autre part, et ont signé, DULHAIL *(maire)*, TESSIER *(officier municipal)*, PINAUD *(comte de la rade)*, GALLAN *(commissaire de la place)*, DECHAY *(ex-président)*, DURAN, ESPIRAN, CORNEZAC, LÉOTO, LÉGER, CHAUVITEAU, GAUDIN, LAIMOND [et trois signatures illisibles].

26

Les autorités constituées et la société montagnarde de Vouziers écrivent à la Convention nationale : Que tous les conspirateurs, tous les tyrans, et jusqu'au dernier germe de leur race infernale périssent ! Ils applaudissent à l'énergie et à la juste sévérité qu'a déployée la Convention; et donnent connoissance des offrandes patriotiques que les communes ont faites, en invitant la Montagne à continuer ses glorieux travaux.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Vouziers, 30 vent. II*] (2).

« Législateurs montagnards,

Une conspiration nouvelle s'est ourdie dans l'ombre; les conjurés et leurs infâmes complices en désignant pour victimes la représentation nationale, les comités de Salut public et de Sûreté générale, la société des jacobins, avaient arrêté l'effusion du sang précieux des patriotes, avaient arrêté la perte de la République entière.

Ces monstres et leurs complots sont découverts, et grâce à l'œil perçant du génie de la liberté, le vaisseau de l'État est encore une fois sauvé du milieu des orages amoncelés de toutes parts pour le perdre. Semblables aux vagues de la mer qui vont se briser contre les rochers, tous les efforts, toutes les luttes des tyrans contre la Montagne de la Convention ne trouveront que des écueils.

Nous surveillerons plus que jamais les traîtres et les patriotes déguisés; le voile dont ils se couvrent deviendra pour eux un voile de deuil, un voile funèbre qui leur présagera leur prochaine destruction; toutes les autorités constituées et la société républicaine de Vouziers ne formant qu'un vaisseau que rien ne pourra rompre, déclarent qu'elles se retranchent aux pieds de la Montagne et qu'elles en sont le boulevard.

Périssent tous les conspirateurs, périssent tous les tyrans et jusqu'au dernier germe de leur race infernale, que notre constitution présente à l'univers le tableau sublime et touchant de toutes les vertus ! Vive la République, Vive la Montagne, voilà notre cri de raliement !

Nous scellerons de notre sang et de nos fortunes la constitution. Apprenez le résultat des offrandes patriotiques d'une partie des communes du district de Vouziers.

Il existe dans les magasins de l'administration : 2 221 chemises, 82 paires de souliers y compris 20 paires données à des volontaires sur les bons de l'administration, 58 paires de guêtres, 123 paires de bas, 104 draps, 6 paires de culottes, 5 vestes, 2 pantalons, 3 matelas, 1 bonnet de la liberté, 2 bayonnettes, 1 selle, 1 bride, 1 giberne, 1 sabre, 3 couvertures, 25 serviettes, 2 taies d'oreillers, 1 habit, 5 aulnes de toile, 10 cols, 35 balles de plomb, beaucoup de charpie, 8 298 liv. 9 s. y compris 242 liv. 15 s. en numéraire.

Garde toi, Montagne, auguste et redoutée des tyrans, de quitter ce sommet sublime où t'a placé le souverain; conserve ton attitude majestueuse et imposante, que la terreur, que la mort soit pour les traîtres à l'ordre du jour; point de trève, point de paix avec ces tigres, c'est sur les ruines, c'est sur les débris de leurs trônes, c'est sur leurs propres cendres que les républicains ont juré d'asseoir les fondements de la liberté. Tel est le vœu, tel est le serment des républicains de Vouziers. Guerre, mort aux tyrans, jusqu'à ce que le dernier soit exterminé ».

BARA, LESPAGNOL, GREQUE, LALOUDRET.

27

La société populaire de Valriant (1), **district de Tours, invite la Convention nationale à**

(1) *P.V.*, XXXV, 299. *Bin* 29 germ. (2e suppl^{t}) et 4 flor. (2e suppl^{t}).
(2) C 297, pl. 1030, p. 13.

(1) St-Christophe-sur-le-Nais.